Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260414-D2026_04_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le jeudi 02 avril 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline	X Départ à 20H55			EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	x						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	19	0	19

D2026-04-02 - INSTANCES – Détermination du nombre de membres du CCAS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

En application de l'article R123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'administration du centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. La loi précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8 au total, hors la Maire qui est de fait présidente. Le Code précise également que la moitié des membres est constituée d'élus du Conseil municipal et l'autre moitié de représentants de la société civile, particulièrement investis dans des associations ou des actions sociales d'intérêt général. Madame la Maire suggère de fixer à 8 membres le nombre de participants pour le Conseil administratif du CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de :

-APPROUVER le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS fixé à 8 membres dont 4 élus pour le mandat 2026-2032

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 19 voix Pour, unanimité

La secrétaire de séance,
Maëlys BERTHO

La Maire
Sandrine CADORET

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 16 mars 2026

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administraitf dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Retour de préfecture tamponné le : / 04 / 2026